

des Princes &c. Juillet 1772. 27

quoiqu'il ne pouvoir manquer dans les circonstances ou il se trouvoit d'être extrêmement considéré à la Cour & à la Ville, cela ne lui étoit pas encore suffisant; à force de sollicitations il porta Sa Maj. à le nommer; le 14. Juillet 1771, Ministre Privé du Cabinet, lequel projet il avoit soigneusement caché jusqu'au dernier moment à ses plus intimes amis; de même qu'il devoit aussi être élevé conjointement avec le Chambellan Brandt au rang de Comte; & quoiqu'il se regardât en qualité de premier Ministre Intime du Cabinet, comme le premier Sujet du Royaume, il n'étoit point encore content de ce titre & du pouvoir qu'il avoit eu jusqu'à cette époque, mais il vouloit y ajouter des privilèges, qui ne conviennent point partout à des Sujets, & qui forment un point de Souveraineté du Roi.

La fin de cette sentence pour le mois prochain.

D A N N E M A R C.

Depuis cette sentence exécutée le 28. Avril, par le supplice des deux Comtes de Struensée & de Brandt, il paroît qu'il n'y aura plus d'autres victimes de la Révolution du 17. Janvier de cette année, d'autant que le Roi ayant envoyé ordre le 18. Mai à la Commission de l'Inquisition de cesser toutes procédures contre sept des prisonniers d'Etat sur lesquels on jettoit aussi de fortes accusations, ils ont tous été relâchés dès le lendemain par un second ordre du Roi, & la Commission les a déchargés de toutes recherches ultérieures, sans cependant les déclarer innocens ou coupables. Ces prisonniers d'Etat, dont voici les noms, sont traités de la manière suivante. Madame Gahler, épouse du Général de même nom, est mise en liberté, mais il lui a été insinué d'être plus circonspecte dans ses discours & dans sa conduite; il lui a été de plus défendu

*Sort de sept
prisonniers
d'Etat.*